



PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe au règlement
Inventaire des bâtiments pouvant changer
de destination au titre de l'article
L. 151-11 du Code de l'urbanisme

CLEGUER



Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal
en date du 11 JUILLET 2016

Le Maire, *Alain Nicolazo*



TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----------|
| CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA DEMARCHE | 5 |
| MODALITES DE CLASSEMENT | 5 |
| LOCALISATION DES BATIMENTS CONCERNES | 9 |
| × Chateauneuf | 11 |
| × Collogodec | 13 |
| × Keraly | 15 |
| × Keranroué | 17 |
| × Keransquidic | 19 |
| × Kerfoll | 21 |
| × Kerhouel | 23 |
| × Kerleau | 25 |
| × Kerlébert | 27 |
| × Kerpendu | 29 |
| × Kerrousse | 31 |
| × Keryard | 33 |
| × Keryvon | 35 |
| × La Garenne | 37 |
| × Le Créno | 39 |
| × Le Guernic | 41 |
| × Le Pradic | 43 |
| × Le Scaouët | 45 |
| × Locunolé | 47 |
| × Loguenerh | 49 |
| × Meslien | 51 |
| × Petite Garenne | 53 |
| × Pilornec | 55 |
| × Resprien | 57 |
| × Saint-Etienne | 59 |
| × Saint-Guénaël | 61 |
| × Saint-Quio | 63 |
| × Talhoët | 65 |

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA DEMARCHE

L'article L. 151-11 du code de l'urbanisme indique : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.* »

Contrairement à sa version antérieure, cet article ne mentionne plus les notions d'intérêt patrimonial ou architectural et élargit la possibilité du changement de destination à tout type de bâtiment, et plus seulement au bâti agricole.

Cependant, étant donné le caractère rural de la commune et son passé principalement agricole, Cléguer dispose d'un ensemble de bâtiments agricoles d'intérêt architectural très important qu'elle souhaite protéger en tant qu'éléments du patrimoine qui participent à renforcer son identité. La municipalité a donc décidé de ne retenir que les bâtiments agricoles qui disposaient d'un intérêt architectural pour prétendre à cette possibilité de changer de destination.

Cette démarche d'inventaire poursuit trois objectifs essentiels :

- ▶ Préserver et diversifier les activités agricoles en offrant une possibilité de diversification aux exploitants agricoles
- ▶ Permettre la réhabilitation et la valorisation d'un patrimoine rural bâti présentant un potentiel de reconversion
- ▶ Préserver et valoriser le paysage

Elle s'inscrit ainsi dans le respect de l'objectif 5 de l'axe A du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : **Maintenir l'identité agricole de la commune**, et de l'objectif 3 de l'axe B : **Protéger le patrimoine identitaire de la commune**.

MODALITES DE CLASSEMENT

Ne pourront faire l'objet d'un changement de destination que les bâtiments identifiés dans l'inventaire comme présentant un intérêt architectural ou patrimonial et répondant aux conditions du PLU notamment en matière de desserte par les réseaux.

Compte tenu de ces objectifs, il a été décidé de ne retenir que les bâtiments présentant une architecture intéressante en matériaux et structures d'origine : pierre, bois, ardoises...

A contrario, les bâtiments de type hangar en tôles ondulées, murs en parpaings... ou tout autre type de matériau pouvant dénaturer le bâtiment d'origine et porter préjudice au caractère architectural, n'ont pas été retenus. Néanmoins, certains bâtiments dont le corps de ferme

présente des caractéristiques d'origine mais dénaturés par de légères extensions ont été retenus de la même manière.

La principale destination vers laquelle ces bâtiments muteront sera a priori l'habitat. Il a donc été décidé la mise en place de critères supplémentaires dans ce recensement :

- ▶ L'emprise au sol du bâtiment devait être suffisante pour permettre l'implantation d'un logement, soit plus de 40m²
- ▶ La superficie de l'unité foncière à laquelle le bâtiment est attaché, ainsi que la nature du sol doit permettre la mise en place d'un assainissement individuel
- ▶ Le changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site

Compromettre l'activité agricole, c'est par exemple :

- ▶ Autoriser la transformation en habitation d'une grange située au milieu d'une grande parcelle agricole, en empêchant ainsi l'exploitation aisée des terrains par une segmentation de l'entité agricole
- ▶ Générer, par la proximité de l'habitat avec des bâtiments d'élevage par exemple, des conflits d'usages

Pour élaborer ce classement, un travail de terrain a été réalisé. Il a permis une première sélection du bâti qui a été inventorié, localisé sur un plan cadastral et photographié.

Puis, ont été éliminés :

- les habitations
- les appentis
- les ruines
- les constructions « précaires » de type cabanon
- les bâtiments agricoles ne présentant pas d'intérêt architectural ou patrimonial (poulaillers, hangars en tôle, parpaings...)
- les bâtiments trop petits
- les bâtiments situés sur une unité foncière ne permettant pas l'assainissement autonome
- les bâtiments pour lesquels le changement de destination serait susceptible de compromettre l'activité agricole

Une classification a ensuite été effectuée par type :

- Bâtiments d'exploitation (écurie, étable, porcherie) accolés à une habitation (type longère) *Les hameaux présentent pour la plupart une forme originale et caractéristique, celle d'un habitat en longère. Bâtiments d'élevage et habitations sont accolés. Vu de l'extérieur il est parfois difficile de les différencier*
- Habitat ancien ayant été utilisé (ou encore utilisé aujourd'hui) comme bâtiment d'exploitation (porcherie, poulailler, entreposage du petit matériel agricole, cave, ...)
- Bâtiments disjoints de l'habitation ou perpendiculaires à celle-ci (hangar / garage, grange, écurie / étable / porcherie)
Ces bâtiments agricoles sont ou étaient destinés à abriter les bêtes, stocker les récoltes et entreposer ou réparer le matériel d'exploitation.

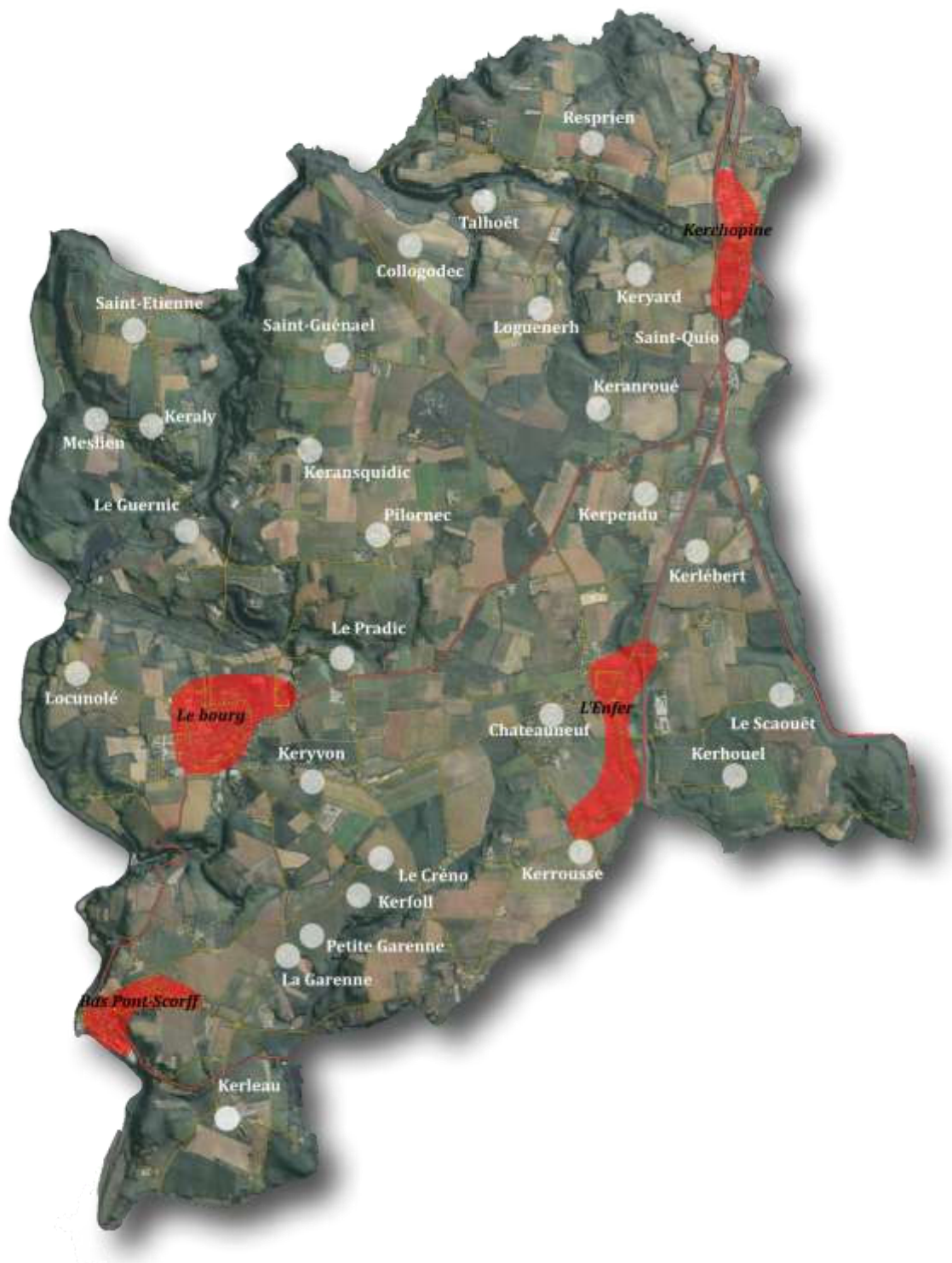
Ainsi, 41 bâtiments présents dans 28 hameaux ont été sélectionnés et désignés sur le règlement graphique. Ils pourront changer de destination dans le cadre du PLU. Ils font l'objet du présent recensement.

Les travaux de restauration devront être réalisés dans le volume existant, respecter rigoureusement les caractéristiques architecturales du bâtiment (nature des matériaux utilisés, proportion des baies, couverture de toiture...) et contribuer à la mise en valeur et à la sauvegarde du patrimoine rural.

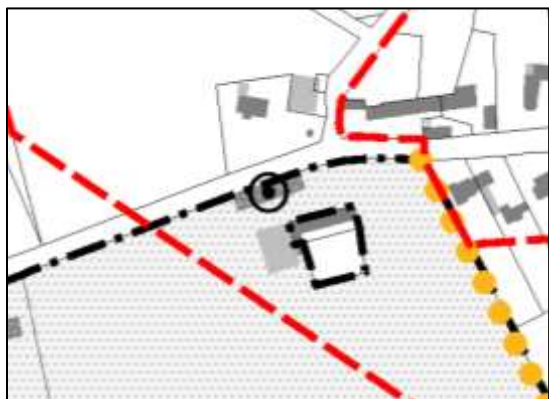
Pour chaque bâtiment pour lequel le changement de destination est autorisé, il a été produit une fiche qui :

- ▶ Permet de localiser le bâtiment
- ▶ Présente des photographies de la construction, pour apprécier son intérêt architectural ou patrimonial
- ▶ Évalue les interactions possibles entre le changement de destination et l'exploitation agricole
- ▶ Peut indiquer succinctement les principes à respecter dans le traitement de l'aspect extérieur des constructions en cas de mise en œuvre du changement de destination conformément aux dispositions du règlement écrit.

LOCALISATION DES BATIMENTS CONCERNES



CHATEAUNEUF



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation

Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins intégrés car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel.

Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions.

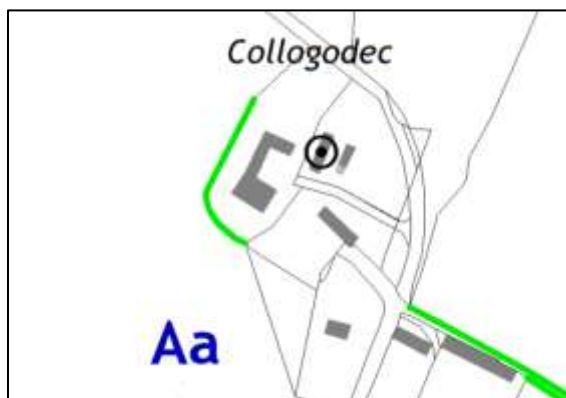
Situation au regard de l'activité agricole

Ce bâtiment demeure très proche des habitations dont il dépend. Son terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport au bâtiment pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

La construction est par ailleurs éloignée des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

COLLOGODEC



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation.

Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation et des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins intégrés car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel.

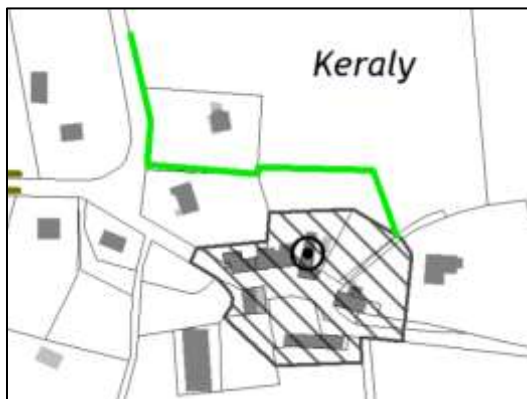
Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions.

Situation au regard de l'activité agricole

Ce bâtiment demeure très proche de l'habitation dont il dépend. Son terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par un chemin communal, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport au bâtiment pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues. La construction est par ailleurs éloignée des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

KERALY



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

Bâtiment d'exploitation perpendiculaire à l'habitation

Ensemble architectural cohérent et de qualité (à restaurer), constitué d'habitations tournées vers le Sud, et de plusieurs bâtiments d'exploitations volumineux.

- ***Veiller au maintien des éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).***

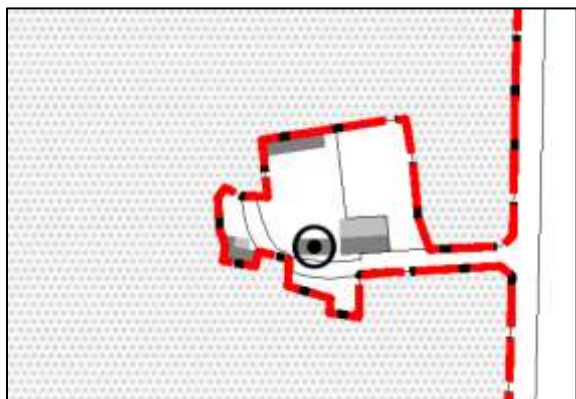
Situation au regard de l'activité agricole

Ce bâtiment demeure très proche de l'habitation dont il dépend. Son terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport au bâtiment pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

La construction est par ailleurs éloignée des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

KERANROUE



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation

Ensemble architectural cohérent et de qualité (à restaurer), constitué d'habitation orientée Sud-Ouest, et de bâtiment d'exploitation.

- ***Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).***

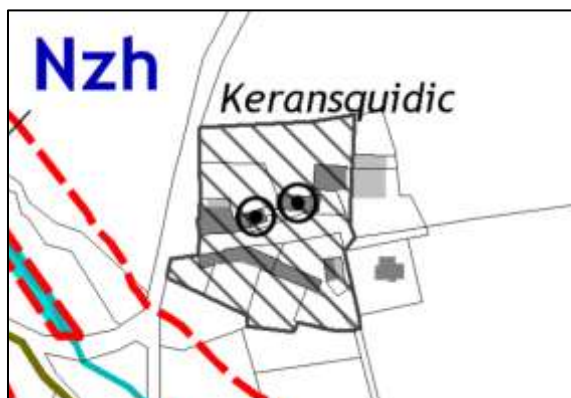
Situation au regard de l'activité agricole

Ce bâtiment demeure très proche de l'habitation dont il dépend. Son terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'une habitation proche fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport au bâtiment pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

La construction est par ailleurs éloignée des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole située à proximité.

KERANSQUIDIC



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

1. Bâtiment d'exploitation accolé à l'habitation
2. Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation

Ensemble architectural cohérent et de qualité (à restaurer), constitué d'habitations tournées vers le Sud, et de plusieurs bâtiments d'exploitations.

- ***Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).***

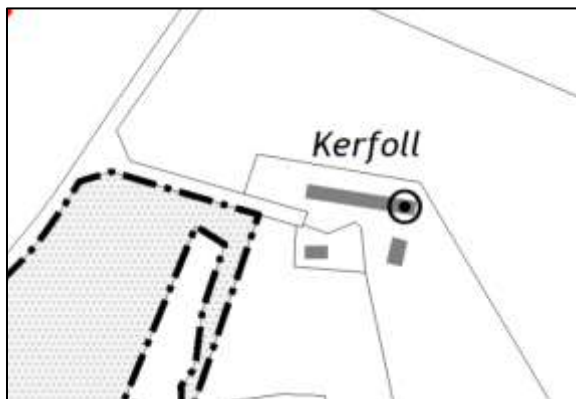
Situation au regard de l'activité agricole

Ces bâtiments demeurent très proches des habitations dont ils dépendent. Leur terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport aux bâtiments pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

Les constructions sont par ailleurs éloignées des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

KERFOLL



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

Bâtiment d'exploitation accolé à l'habitation

Ensemble architectural cohérent et de qualité (restauré ou à restaurer), constitué d'habitation tournées vers le Sud, et de plusieurs bâtiments d'exploitations.

- ***Veiller au maintien des éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).***

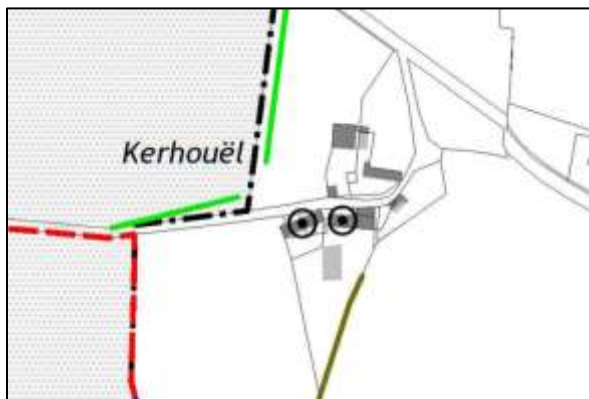
Situation au regard de l'activité agricole

Ce bâtiment demeure très proche de l'habitation dont il dépend. Son terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'une habitation proche fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport au bâtiment pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

La construction est par ailleurs éloignée des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

KERHOUEL



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

1. Bâtiment d'exploitation accolé à l'habitation
2. Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation

Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation et des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins intégrés car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel.

Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions.

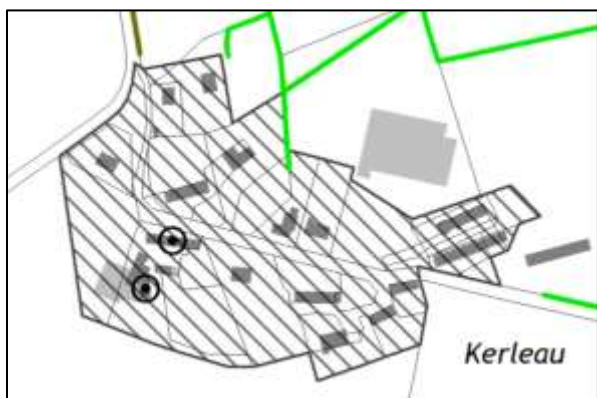
Situation au regard de l'activité agricole

Ces bâtiments demeurent très proches des habitations dont ils dépendent. Leur terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par un chemin communal, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport aux bâtiments pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

Les constructions sont par ailleurs éloignées des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

KERLEAU



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

1. Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation
2. Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation

Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation et principalement des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins intégrés car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel.

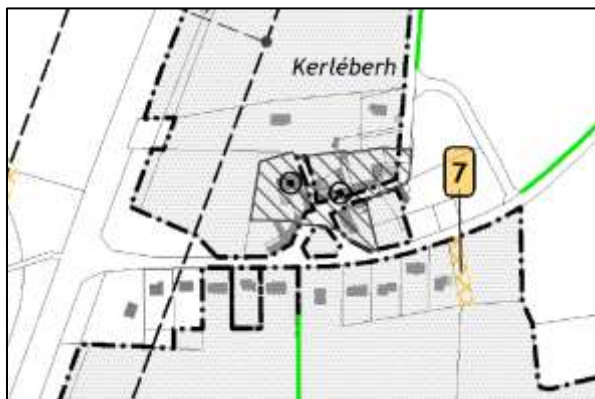
Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions.

Situation au regard de l'activité agricole

Ces bâtiments demeurent très proches des habitations dont ils dépendent. Leur terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par un chemin communal, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport aux bâtiments pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues. Les constructions sont par ailleurs éloignées des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

KERLEBERT



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

1. Bâtiment d'exploitation perpendiculaire à l'habitation
2. Bâtiment d'exploitation accolé à l'habitation

Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation et principalement des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins intégrés car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel.

Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions.

Situation au regard de l'activité agricole

Ces bâtiments demeurent très proches des habitations dont ils dépendent. Leur terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par un chemin communal, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport aux bâtiments pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

Les constructions sont par ailleurs éloignées des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

KERPENDU



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

Ensemble architectural cohérent et de qualité (à restaurer), constitué d'habitations tournées vers le Sud, et de plusieurs bâtiments d'exploitations.

- *Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).*

Situation au regard de l'activité agricole

Ces bâtiments demeurent très proches de l'habitation dont ils dépendent. Leur terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait

que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport aux bâtiments pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.
Les constructions sont par ailleurs éloignées des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

KERROUSSE



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

Bâtiment d'exploitation accolé à l'habitation

Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation et des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins intégrés car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel.

Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions.

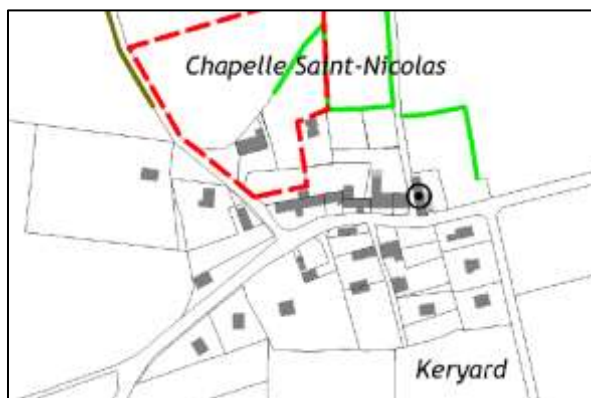
Situation au regard de l'activité agricole

Ces bâtiments demeurent très proches des habitations dont ils dépendent. Leur terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par un chemin communal, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport aux bâtiments pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

Les constructions sont par ailleurs éloignées des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

KERYARD



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

Bâtiment d'exploitation perpendiculaire à l'habitation

Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation et des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins intégrés car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel.

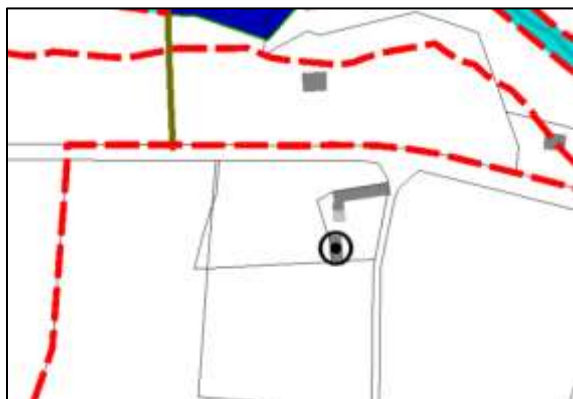
Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions.

Situation au regard de l'activité agricole

Ce bâtiment demeure très proche des habitations dont il dépend. Son terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport au bâtiment pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues. La construction est par ailleurs éloignée des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

KERYVON



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation

Ensemble architectural cohérent et de qualité (à restaurer), constitué d'habitation tournée vers le Sud, et de plusieurs bâtiments d'exploitations.

- ***Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).***

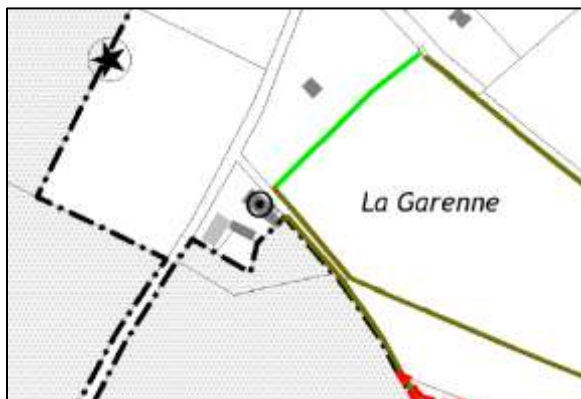
Situation au regard de l'activité agricole

Ce bâtiment demeure très proche de l'habitation dont il dépend. Son terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'une habitation proche fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport au bâtiment pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

La construction est par ailleurs éloignée des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

LA GARENNE



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation

Ensemble architectural cohérent et de qualité (à restaurer), constitué d'habitation orientée Sud-Ouest, et de bâtiment d'exploitation.

- ***Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).***

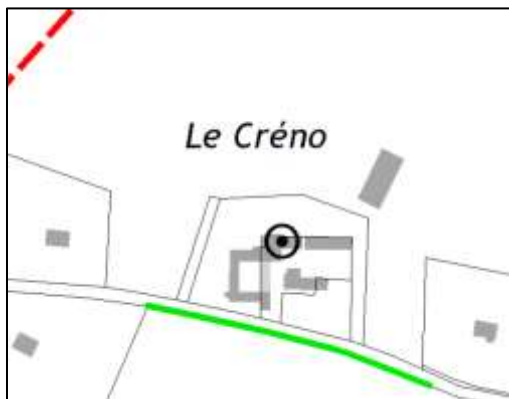
Situation au regard de l'activité agricole

Ce bâtiment demeure très proche de l'habitation dont il dépend. Son terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'une habitation proche fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport au bâtiment pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

La construction est par ailleurs éloignée des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole située à proximité.

LE CRENO



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

Bâtiment d'exploitation accolé à l'habitation

Ensemble architectural cohérent et de qualité (à restaurer), constitué d'habitation orientée Sud et de bâtiment d'exploitation très volumineux.

- ***Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).***

Situation au regard de l'activité agricole

Ce bâtiment demeure très proche de l'habitation dont il dépend. Son terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'une habitation proche fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport au bâtiment pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

La construction est par ailleurs éloignée des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole située à proximité.

LE GUERNIC



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation

Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins intégrés car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel.

Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions.

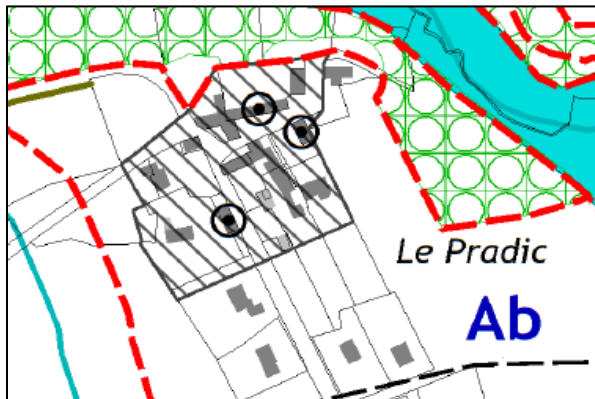
Situation au regard de l'activité agricole

Ce bâtiment demeure très proche des habitations dont il dépend. Son terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport au bâtiment pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

La construction est par ailleurs éloignée des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

LE PRADIC



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

1. Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation
2. Bâtiment d'exploitation accolé à l'habitation
3. Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation

Ensemble architectural cohérent et de qualité (restauré ou à restaurer), constitué d'habitations tournées vers le Sud, et de plusieurs bâtiments d'exploitations volumineux.

- ▶ ***Veiller au maintien des éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).***

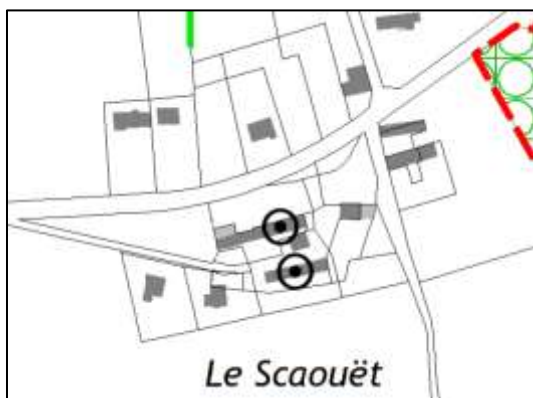
Situation au regard de l'activité agricole

Ces bâtiments demeurent très proches des habitations dont ils dépendent. Leur terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport aux bâtiments pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

Les constructions sont par ailleurs éloignées des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

LE SCAOUËT



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

1. Bâtiment d'exploitation accolé à l'habitation
2. Bâtiment d'exploitation accolé à l'habitation

Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation et des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins intégrés car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel.

Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions.

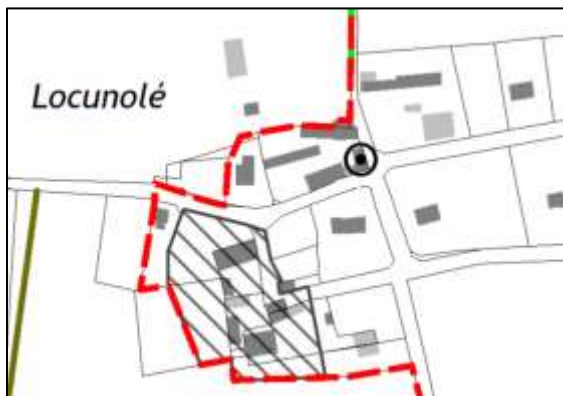
Situation au regard de l'activité agricole

Ces bâtiments demeurent très proches des habitations dont ils dépendent. Leur terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par un chemin communal, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport aux bâtiments pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

Les constructions sont par ailleurs éloignées des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

LOCUNOLE



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

Bâtiment d'exploitation perpendiculaire à l'habitation

Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins intégrés car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel.

Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions.

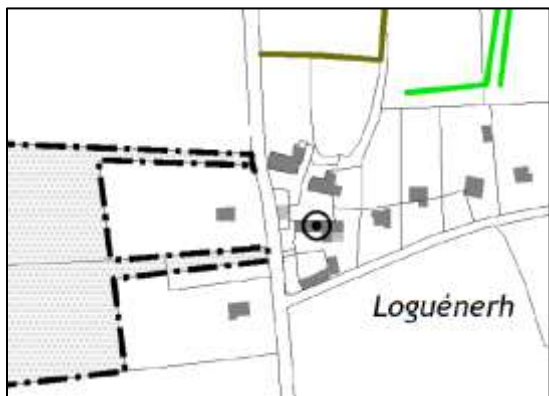
Situation au regard de l'activité agricole

Ce bâtiment demeure très proche des habitations dont il dépend. Son terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport au bâtiment pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

La construction est par ailleurs éloignée des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

LOGUENERH



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

Bâtiment d'exploitation accolé à l'habitation

Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins intégrés car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel.

Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions.

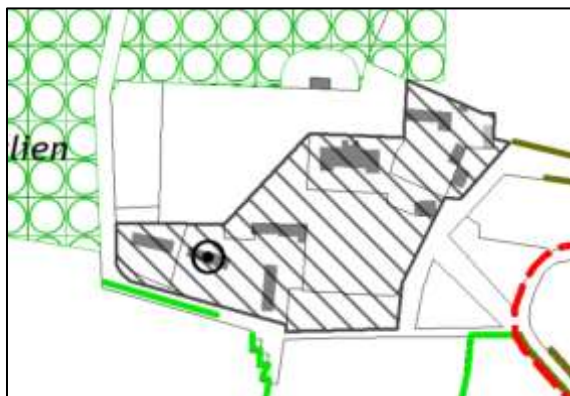
Situation au regard de l'activité agricole

Ce bâtiment demeure très proche des habitations dont il dépend. Son terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport au bâtiment pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

La construction est par ailleurs éloignée des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

MESLIEN



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation

Ensemble architectural de qualité, composé d'un château du 16e siècle, d'un corps de ferme, d'une chapelle, de longères et de hangars.

- ***Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).***

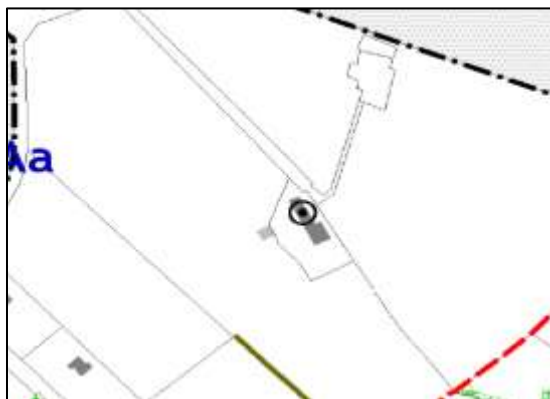
Situation au regard de l'activité agricole

Ce bâtiment demeure très proche des habitations dont il dépend. Son terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport au bâtiment pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

La construction est par ailleurs éloignée des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

PETITE GARENNE



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

Bâtiment d'exploitation accolé à l'habitation

Ensemble architectural cohérent et de qualité (restauré ou à restaurer), constitué d'habitation orientée Sud-Ouest, et de bâtiment d'exploitation.

- ***Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).***

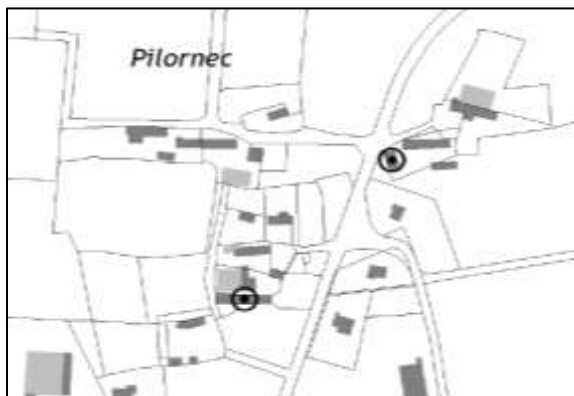
Situation au regard de l'activité agricole

Ce bâtiment demeure très proche de l'habitation dont il dépend. Son terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'une habitation proche fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport au bâtiment pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

La construction est par ailleurs éloignée des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole située à proximité.

PILORNEC



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

1. Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation.
2. Bâtiment d'exploitation accolé à l'habitation

Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation et des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins intégrés car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel.

Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions.

Situation au regard de l'activité agricole

Ces bâtiments demeurent très proches des habitations dont ils dépendent. Leur terrain d'assiette (terrains d'agrément non cultivés) est desservi directement par des voies publiques, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport aux bâtiments pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

RESPRIEN



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

Bâtiments d'exploitation disjoints de l'habitation.

Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation et des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins intégrés car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel.

Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions.

Situation au regard de l'activité agricole

Ces bâtiments demeurent très proches des habitations dont ils dépendent. Leur terrain d'assiette (terrains d'agrément non cultivés) est desservi directement par des voies publiques, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport aux bâtiments pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues. Les constructions sont par ailleurs éloignées des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.



SAINT-ETIENNE



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

Bâtiment d'exploitation perpendiculaire à l'habitation

Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation et des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins intégrés car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel.

Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions.

Situation au regard de l'activité agricole

Ce bâtiment demeure très proche des habitations dont il dépend. Son terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport au bâtiment pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

SAINT-GUENAËL



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

1. Ancienne habitation utilisée en bâtiment agricole
2. Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation
3. Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation

Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments d'exploitation et des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins intégrés car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel.

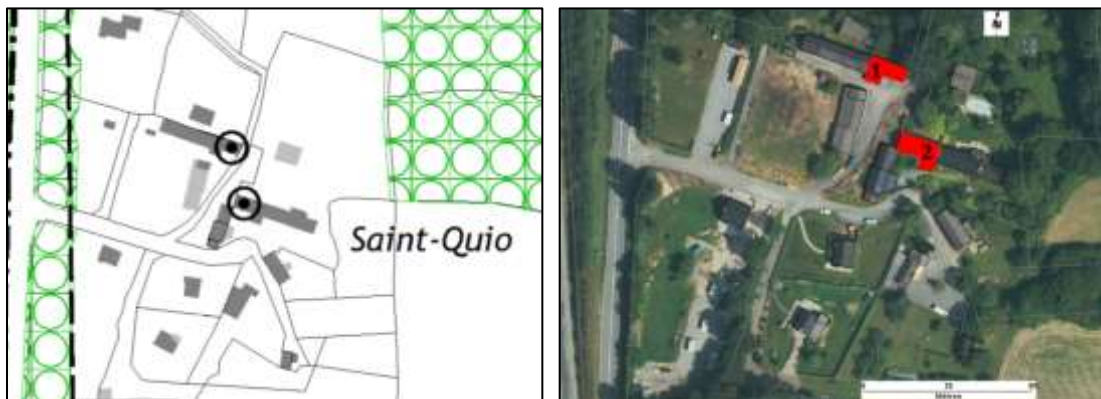
Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions.

Situation au regard de l'activité agricole

Ces bâtiments demeurent très proches des habitations dont ils dépendent. Leur terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport aux bâtiments pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole présente dans ce hameau.

SAINT-QUIO



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

1. Bâtiment d'exploitation accolé à l'habitation
2. Bâtiment d'exploitation accolé à l'habitation

Au bâti ancien se sont adjoints des bâtiments de type pavillonnaire récents plus ou moins intégrés car en rupture avec l'implantation, l'échelle et le caractère traditionnel. Ces constructions récentes soulignent la fragilité de ce patrimoine et la nécessité de contrôler la qualité de ses évolutions.

Situation au regard de l'activité agricole

Ces bâtiments demeurent très proches des habitations dont ils dépendent. Leur terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'habitations proches fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport aux bâtiments pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues. Les constructions sont par ailleurs éloignées des sièges d'exploitation en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.

TALHOËT



Contexte et principales caractéristiques des bâtiments

Bâtiment d'exploitation disjoint de l'habitation

Ensemble architectural cohérent et de qualité (restauré ou à restaurer), constitué d'habitation tournée vers le Sud, et de bâtiment d'exploitation.

- ***Veiller au maintien de ces éléments remarquables et à l'harmonie de leur environnement paysager (qualité de la rénovation, accompagnement végétal, haies de ceinture...).***

Situation au regard de l'activité agricole

Ce bâtiment demeure très proche de l'habitation dont il dépend. Son terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par une voie publique, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'une habitation proche fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport au bâtiment pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole située à proximité.